

# Lettre de Blanquer aux professeurs

## Quand le gouvernement nous paye de mots !

Dans une communication en date du 3 mars 2022, le ministre se félicite d'avoir revalorisé les personnels au moyen d'une majoration annuelle de 800 à 400 euros brut de la prime d'attractivité versée aux agents du 2<sup>ème</sup> au 9<sup>ème</sup> échelons de la classe normale.

### Il oublie seulement de rappeler que :

- 42% d'entre eux ne toucheront pas cette indemnité,
- les montants accordés ne permettront de compenser la hausse des prix de l'année 2021 (2,8%) que pour les agents au 2<sup>ème</sup> et au 3<sup>ème</sup> échelons de la classe normale.

### La vérité c'est :

Echelon	Montant annuel de l'augmentation de l'indemnité	Traitement indiciaire brut annuel des certifiés, P.EPS, CPE, PsyEN	L'augmentation de l'indemnité correspond à une augmentation du TIB annuel de :	Traitement indiciaire brut annuel des agrégés	L'augmentation de l'indemnité correspond à une augmentation du TIB annuel de :
9 <sup>ème</sup>	+ 400 €	33 177,06	+ 1,2%	42 567,85	+ 0,9%
8 <sup>ème</sup>	+ 400 €	31 321,39	+ 1,2%	39 924,93	+1,0%
7 <sup>ème</sup>	+ 400 €	29 184,56	+ 1,4%	37 057,09	+ 1,1%
6 <sup>ème</sup>	+ 400 €	27 666,29	+ 1,4%	34 751,56	+ 1,2%
5 <sup>ème</sup>	+ 400 €	26 766,57	+ 1,5%	32 558,50	+ 1,2%
4 <sup>ème</sup>	+ 600 €	25 923,09	+ 2,3%	30 477,91	+ 2,0%
3 <sup>ème</sup>	+ 800 €	25 192,07	+3,1%	28 847,17	+ 2,8%
2 <sup>ème</sup>	+ 800 €	24 798,44	+3,2%	28 003,69	+2,8%

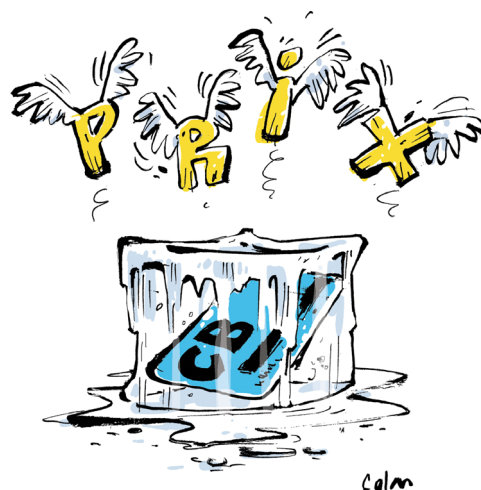
### Il omet également de préciser que :

- la dernière mandature est la seule au cours de laquelle la valeur du point d'indice de la fonction publique n'a pas été augmentée, pour maintenir, même très partiellement, le pouvoir d'achat.

### Il néglige enfin de signaler que :

- les professeurs, CPE et PsyEN sont rémunérés 25% de moins que les autres fonctionnaires de catégorie A,
- le salaire est inférieur à celui de la moyenne de l'OCDE.

Ni la réforme PPCR, ni les mesures du Grenelle de l'enseignement, ni les incessantes opérations de communication n'ont enrayer cette paupérisation. Ce n'était pas leur finalité. Elles ne servaient qu'à masquer une triste réalité.



**Nous ne voulons plus être payés de mots. Avec le SNFOLC, nous revendiquons :**

- ▶ 183 euros net par mois pour tous, comme les ont obtenu les personnels hospitaliers,
- ▶ l'augmentation de 22,68% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000,
- ▶ l'accès de tous les personnels à l'indice terminal de leur corps avant leur départ à la retraite.

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en AG, en HIS pour exiger la satisfaction des revendications.